



COMMUNE
DE

SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI

TEL. : 03 27 37 14 12

FAX. : 03 27 37 19 58

Arrêté Municipal n° 04/2021 PM

PERMIS DE DETENTION D'UN CHIEN DE 2^{ème} CATEGORIE

Le Maire de la Commune de ST HILAIRE LEZ CAMBRAI,

Vu le code rural, et notamment ses articles L.211-1 et suivants, D.211-3-1 et suivants et R.211-5 et suivants,

Vu la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

Vu l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,

Vu l'arrêté du Préfet du Nord, dressant, pour le département du Nord, la liste des vétérinaires habilités à pratiquer l'évaluation comportementale prévue au II de l'article L.211-13-1 du code rural,

Vu l'arrêté n°2010/184SA du Préfet du Nord, en date du 22 septembre 2010, portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents.

Vu la demande de permis de détention présentée le 18/01/2021 par Mme LECONTE Aurélie et l'ensemble des pièces annexées,

A R R E T E

Article 1er : Le permis de détention prévu à l'article L. 211-14 du code rural est délivré à :

- **Nom :** LECONTE
- **Prénom :** Aurélie et Gwenaël
- **Qualité :** Propriétaires **Ou Détenteur** de l'animal ci-après désigné
- **Adresse:** 50 rue Henri Barbusse à SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI.
- **Assuré(e) au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances :** Crédit Mutuel

Numéro du contrat : BQ 6998322

• **Détenteur (trice) de l'attestation d'aptitude délivrée le :** 04 Juillet 2020.

Par : le Club Cynophile Caudrésien de CAUDRY (Habilitation préfecture du 16 Février 2012)

Pour le chien ci-après identifié:

- Nom (facultatif) : R'ATHENA
- Race ou type : STAFFORDSHIE TERRIER AMERICAIN
- N° de pedigree si le chien est inscrit au Livre des origines français (facultatif) : ///
- Catégorie : 1ère 2ème
- Date de naissance ou âge : 27/01/2020
- Sexe : Femelle
- N° de tatouage//..... effectué le :.....//.....

ou :

- N° de puce : 250268501816089 implantée le : 17/03/2020
- Vaccination antirabique effectuée le : 15/05/2020 par : Dr PIQUET
- Stérilisation (1ère catégorie) effectuée le : par :
- Évaluation comportementale effectuée le : 11/12/2020 par : Dr PANIEN

Article 2 : La validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1er de la validité permanente :
- de l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers,
- et de la vaccination antirabique du chien.

Article 3 : En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la mairie du nouveau domicile.

Article 4 : Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans le passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement européen et du Conseil n° 998/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1er.

Article 5 : Une ampliation du présent arrêté est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1er.

Fait à Saint-Hilaire-Lez-Cambrai le 21 Janvier 2021

Le Maire

ORIGINAL SIGNÉ